

Hypothèses utilisées aux fins de calculs de contribution

R-3594-2005, HQT-1, Document 1, Annexe A, exemples 1 et 2

- Mise en service du projet au 31 décembre (à l'an zéro) ;
- Amortissement du nouvel actif sur 50 ans, selon la méthode utilisée aux registres comptables ;
- Amortissement des actifs retirés (sous le classement Résultats des retraits, Profits et pertes, fonction 54) selon les principes comptables soit sur la période de 4 ans pour l'exemple 1 (durée de vie restante de 9 ans et 11 mois) et sur la période de 10 ans pour l'exemple 2 (durée de vie restante 30 ans) ;
- Taux de rendement sur la base de tarification autorisé à la date du calcul de la contribution, soit de 8,342% et hypothèse d'un même taux de rendement pour toutes les années suivantes ;
- Actualisation des impacts au taux du coût moyen pondéré du coût en capital autorisé à la date du calcul de la contribution, soit 6,8% ;
- Taxe sur le capital:
 - 0,525% pour l'an 1
 - 0,49% pour l'an 2
 - 0,36% pour l'an 3
 - 0,29% pour l'an 4 et suivantes ;
- Taxe sur les services publics: 0,55% toutes les années.